



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 25 NOVEMBRE 2019
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Révision de la note de cadrage Bonus Qualité Recherche

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

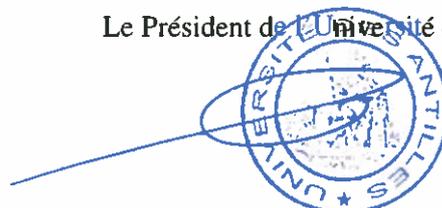
Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur la révision de la note de cadrage de l'appel à projets Bonus Qualité Recherche (BQR).

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	62
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	43

La note de cadrage dite du « BQR » a été approuvée à la majorité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 26 novembre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

Pièces jointes : 1

Appel à projets recherche 2020

Mise à jour des rubriques

(validé par le Conseil académique – séance du 25 novembre 2019)

ATTENTION pour l'appel d'offre 2020 : Nous insistons sur l'intérêt d'abonder la plate-forme HAL-UA, afin d'accroître la lisibilité de la production scientifique de notre université. Ainsi, seules les demandes émanant des équipes, des enseignants chercheurs et des chercheurs ayant déposé leurs publications depuis 2016 sur la plateforme HAL-UA seront prises en compte. Les commissions de la Recherche de chaque Pôle vérifieront que les dépôts ont bien été faits avant analyse des demandes 2020.

Note générale : l'attribution des crédits pour l'ensemble des rubriques, sera effectuée en fonction et dans la limite du montant global consacré à l'appel à projets recherche.

I. RUBRIQUES

Pour la répartition des crédits, les modalités retenues seront les suivantes :

1) Missions des doctorants

L'attribution d'une mission à un doctorant n'est pas subordonnée à un dépôt de publication sur la plateforme HAL-UA.

Un seul financement par doctorant, préférentiellement en 2ème ou 3ème année. Pas de financement pour le recueil de données en 4ème année ou plus.

Rmq : Pour les doctorants à 50%, les durées indiquées ci-dessus sont à multiplier par 2, pas de financement pour le recueil de donnée à partir de la 7ème inscription.

Un forfait de base est établi pour les déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil (stages, travail de terrain, recherche bibliographique, congrès etc.). Il est appliqué à hauteur de 100% quand toutes les informations sont fournies (nom de l'étudiant, date prévue, pertinence du déplacement). Seul 50% de ce forfait est attribué dans le cas d'informations manquant partiellement.

- Déplacements vers la Caraïbe : 750 euros
- Déplacements vers l'Europe et l'Amérique : 1 000 euros
- Déplacements vers l'Etranger et les territoires éloignés (COM) : 1 500 euros

2) Publications d'articles et d'ouvrage, frais de traduction

Financement à 100% (2000 euros maximum par publication avec un maximum de 5 publications par laboratoire selon le montant attribué à la Commission Recherche pour le BQR en 2019) des demandes documentées et justifiées (facture d'éditeur, preuves de publications, etc.).

Financement à 50% des demandes partiellement documentées.

Brevet : financement à 100% de la partie incompressible (taxes) et à 50% de la prestation de services.

3) Soutenances d'HDR

Il s'agit du financement d'une partie des frais de déplacement d'un rapporteur par jury d'HDR soutenue ou à soutenir à l'UA en 2020.

Informations et documents à fournir :

- nom de l'aspirant HDR
- nom et université d'appartenance du membre du jury s'il est connu – à défaut, l'origine géographique (exemple : France hexagonale : Université de Limoges ou Université de Strasbourg)

Attention, les montants attribués pour des demandes en 2019 pour des HDR qui n'auraient pas été soutenues effectivement seront déduites de la somme à attribuer au laboratoire en 2020, en revanche, les HDR qui auraient lieu fin 2019 et qui n'avaient pas été présentées seront éligibles à l'appel de 2020.

Note : l'engagement de l'aspirant HDR n'est pas sollicité mais, en introduisant la demande, le directeur du laboratoire s'engage à ce que ces soutenances aient lieu.

Un forfait de base est établi :

- Déplacements depuis la Caraïbe vers UA: 750 euros
- Déplacements Europe et Amérique vers l'UA : 1 000 euros
- Déplacements Etranger et territoires éloignés (COM) vers UA: 1 500 euros

4) Colloques

Financement accordé selon la documentation et les justifications fournies (budget crédible appuyé par des devis, présence de co-financements avérés, bénéfices perceptibles pour l'établissement, etc.).

5) Intégration de jeunes chercheurs

Proposition d'affecter 1500 euros pour l'intégration d'enseignants-chercheurs nouvellement recrutés. Application uniquement aux Maîtres de Conférences.

6) Accueil de chercheurs étrangers

Un forfait de base est établi

- Déplacements depuis la Caraïbe : 750 euros
- Déplacements depuis l'Europe et l'Amérique : 1 000 euros
- Déplacements depuis l'Etranger et les territoires éloignés (COM) : 1 500 euros

7) Financement partiel d'une dizaine de stages M2 (pour l'ensemble des 2 pôles)

Le pourcentage de financement est proposé au regard des documents et des justifications fournies.

II. TRANSMISSION DES DEMANDES

Les projets devront être transmis par le responsable de l'unité de recherche contractualisée au Bureau de la recherche scientifique le vendredi 10 janvier 2020 à 12h00 (délai de rigueur) par envoi numérisé sur les adresses suivantes : brs@univ-antilles.fr . Ils feront l'objet d'un accusé de réception. **Aucun dossier transmis en retard ne sera accepté et les dossiers incomplets risquent d'être pénalisés dans le traitement.**

Par ailleurs, l'ensemble des demandes de chaque équipe devra être accompagné d'un résumé synthétique de 2 ou 3 pages, rédigé par le responsable de l'équipe et rappelant, pour chaque demande, la rubrique concernée.

Je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cet appel à projets aux membres de votre unité de recherche et de veiller à ce que les délais et la forme soient respectés.

Pointe-à-Pitre, le 26 novembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY